

Montréal, le 21 mai 2004

Madame Suzanne Bouchard
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

Cette lettre a pour but de répondre aux questions posées par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement lors de la rencontre préparatoire du 12 mai 2004, dans le cadre du projet Gazoduc Montréal-Est de Gaz Métro.

Comme vous le verrez le promoteur s'est efforcé de répondre aux besoins de la commission dans la mesure du possible. Toutefois, certaines des réponses aux questions ne pourront être transmises que lors du début des audiences, soit le 25 mai 2004.

En espérant que les réponses fournies sauront satisfaire les membres de la commission, veuillez recevoir, Madame, mes sincères salutations.

Philippe Batani
Conseiller, Affaires publiques et gouvernementales
Gaz Métro

PROJET GAZODUC MONTRÉAL-EST

RÉPONSES AU QUESTIONNEMENT ⁽¹⁾ DE LA COMMISSION DU BAPE

1. Toutes les cartes déposées, dont celles contenues dans l'étude d'impacts, en format électronique.

La transmission de ces cartes a été faite au préalable, tel qu'entendu lors de la rencontre préparatoire du 12 mai 2004 entre le promoteur et la commission.

2. Tous les documents présentés sur le projet au cours de l'audience publique.

La présentation d'ouverture et les sous-présentations (risque, poste de livraison et réseau) seront transmises à la commission par fichiers électroniques séparés.

3. Étude technico-économique pour valider les coûts de réalisation et précisions sur les retombées économiques locales et régionales

À l'heure actuelle, nous estimons que la ventilation des coûts généraux du projet pourrait s'établir ainsi :

ITEM	Coût estimé (000 000\$)
Études environnementales	0,2
Conduite tronçon TQM et poste de mesurage TQM	3,0
Poste de livraison Gaz Métro	3,5
Conduite tronçon Gaz Métro	2,5
Sous total	9,2
Conduites pour desservir les îles Ste-Hélène et Notre-Dame	1,0
Enlèvement de la conduite du pont Jacques Cartier	1,2
Sous total	2,2
Grand total	11,4

Quant aux retombées économiques, lors de la réalisation de ses projets, Gaz Métro s'engage, dans la mesure du possible, à maximiser les retombées économiques dans la région. Dans le cas de ce projet les retombées économiques locales sont estimées à 50% du total du projet.

⁽¹⁾ Questionnement présenté lors de la séance préparatoire du 12 mai 2004.

Voici une liste de quelques activités pouvant générer des retombées économiques pour la région :

- La participation d'un entrepreneur général et de ses sous-traitants dans l'installation du pipeline et des postes au niveau des travaux civils et mécaniques
- L'achat de matériaux requis pour tous les travaux civils rattachés aux installations
- Les différentes études environnementales et de risques nécessaires à la préparation du projet
- Les travaux d'arpentage technique et légal
- Les évaluateurs agréés et notaires requis pour l'expertise immobilière
- Les frais occasionnés par l'hébergement et restauration des employés provenant de l'extérieur
- La main d'œuvre requise pour la surveillance des travaux.

4. Liste des lots touchés par le projet, avec le cadastre, la tenure, la superficie concernée, l'utilisation, le propriétaire et, s'il y a lieu, la présence d'un bâtiment à exproprier.

Tel qu'entendu, les cartes nécessaires seront transmises par fichiers joints.

5. Simulations visuelles du poste de livraison, à partir des observateurs environnants fixes et mobiles.

Un ensemble complet de simulations visuelles de l'aire d'installation du poste de livraison peuvent être trouvé dans la sous- présentation sur le poste de livraison. Cette présentation sera transmise à la commission par fichier électronique.

6. Caractérisation des sols des deux collectes d'échantillons.

Les documents traitant de la caractérisation des sols sont constitués de deux cartables qui seront déposés à la commission lors du début des audiences, le 25 mai 2004.

7. Cartographie lisible des pistes de randonnée apparaissant notamment à la figure 1.1 de l'étude d'impact.

Tel qu'entendu, les cartes nécessaires seront transmises par fichiers joints.

8. Correction cartographique des limites du Parc-nature de la Pointes-aux-Prairies.

Après examen des cartes, les informations présentées sont les dernières en date.

9. Cartographie des cours d'eau du corridor retenu.

Tel qu'entendu, les cartes nécessaires seront transmises par fichiers joints.

10. Inventaire et cartographie mettant en évidence les sources d'impacts potentielles sur la conduite éventuelle de SCGM dans le secteur compte tenu de l'exploitation de la conduite et du poste de livraison.

Tel qu'entendu, les cartes nécessaires seront transmises par fichiers joints.

11. Engagement envers la Régie de l'énergie pour assurer la sécurité du réseau.

Les indices de sécurité et de qualité retenus, les paramètres utilisés afin de les mesurer et leurs pondérations dans le calcul de la moyenne servant à établir le pourcentage global de réalisation des indices peuvent être retrouvés en pages 39 et 40 du Rapport final des participants à la phase 2 du PEN – R-3494-2002 publié par la Régie de l'énergie et daté du 5 novembre 2003. Ce document sera transmis à la commission par fichier électronique.

12. Configuration du réseau de SCGM et de celui de Gazoduc TQM pour bien comprendre le lien entre la problématique et le projet proposé.

La configuration du réseau de SCGM et celui de Gazoduc TQM est illustrée dans la sous-présentation traitant du réseau alimentant la région de l'île de Montréal. Cette présentation sera transmise à la commission sous forme de fichier joint.

13. Caractéristiques de la conduite projetée et de celle sous le tablier du pont.

La réponse à cette question sera communiquée ultérieurement.

14. Liste des clientèles, avec leur proportion respective, alimentées et desservies par la conduite existante

La distribution des clientèles est indiquée dans la sous-présentation traitant du réseau alimentant la région de l'île de Montréal. Cette présentation sera transmise à la commission sous forme de fichier joint.

15. Débits pour les cinq dernières années (1999-2003) pour l'ensemble des utilisateurs situés sur l'île de Montréal.

La réponse à cette question sera communiquée ultérieurement.

16. Plan préliminaire de mesures d'urgence pour la période de construction.

Les mesures de sécurité appliquées lors de la construction seront conformes aux codes régissant l'industrie de la construction pour ce type de projet.